

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations ,
sur la requête du sieur Michel Stakowitz.*

MESSIEURS ,

Par pétition du 20 mai 1838 , le sieur Michel Stakowitz , né le 19 septembre 1779 , à Robitzko en Pologne , demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire a épousé une belge dont il n'a pas d'enfants , et exerce , depuis 1821 , les fonctions de gardien de 2^{me} classe à la maison de force de Gand.

Le ministère public près le tribunal de Gand , tout en constatant sa bonne conduite , estime que sa demande doit lui être refusée , et qu'on pourrait lui accorder l'autorisation de résider en Belgique , au moyen de laquelle il pourrait continuer à remplir ses fonctions.

L'autorité judiciaire supérieure pense que , si le pétitionnaire avait besoin de sa naturalisation pour pouvoir être continué dans ses fonctions de gardien , il aurait , par sa bonne conduite , par ses services et par son mariage avec une femme belge , quelques titres à la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur ,

HENOT.

Le Président ,

DU BUS AÎNÉ.
